

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 480 330**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 81 07320**

(54) Dispositif de fixation au sol pour une cloison amovible.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). E 04 B 2/82.

(22) Date de dépôt..... 9 avril 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : Autriche, 11 avril 1980, n° 1967/80.

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 42 du 16-10-1981.

(71) Déposant : HUTTE KREMS GmbH, résidant en Autriche.

(72) Inventeur de : Alfred Mitgutsch.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Roland Nithardt, ingénieur-conseil en Prop. indus.,  
12, rue du 17-Novembre, 68100 Mulhouse.

La présente invention concerne un dispositif de fixation au sol pour une cloison amovible, composé de demi-éléments associables, dont les éléments sont montés sur des profils verticaux au moyen de tiges filetées.

Un tel dispositif de fixation est décrit dans la demande de brevet allemand No 2 807 558, publiée avant examen. Selon cette construction connue, les deux demi-éléments de chaque élément de paroi sont reliés de façon rigides par un profil de liaison qui constitue en même temps un profil vertical de retenue dans lequel est montée une tige filetée. Avec un tel système de liaison, les demi-éléments de chaque élément de paroi ne peuvent pas être retirés, et l'intérieur de la cloison est difficilement accessible. De telles parois amovibles sont désignées par la dénomination "parois amovibles en blocs". En cas d'incendie, la liaison rigide entre les demi-éléments échauffés de façon non uniforme subit des forces de flexion engendrant des fissures permettant la propagation de l'incendie.

Le brevet autrichien No 329 821 décrit un dispositif de fixation au sol pour une cloison amovible composé de demi-éléments associables, dont les éléments sont montés sur des profils verticaux au moyen de tiges filetées indépendantes les unes des autres. Toutefois, un seul profil vertical commun soutient les demi-éléments associés, de sorte que ces derniers ne peuvent pas être réglés à des niveaux différents pour permettre une adaptation et un rattrapage de jeu par rapport au plafond. En cas d'incendie, les profils verticaux transmettent les forces engendrées par l'échauffement, entraînant l'apparition de fentes qui permettent la propagation de l'incendie.

La présente invention se propose de pallier ces inconvénients, en réalisant un dispositif de fixation au sol perfectionné permettant une meilleure sécurité en cas d'incendie, et une montage séparé des demi-éléments.

Ce but est atteint en ce que chaque demi-élément de chaque élément de cloison comporte des profils verticaux et des tiges filetées qui leur sont propres et qui sont indépendants. En cas d'incendie, chaque demi-élément peut absorber les déformations dues à la chaleur indépendamment de l'autre élément. Ceci est particulièrement important pour éviter la création de fentes et de fissures dues à des déformations provoquées par un échauffement non uniforme des demi-éléments.

Le montage est facilité lorsque deux tiges filetées adjacentes sont montées dans des alésages d'une plaque support commune fixée au sol. Dans ce but les tiges filetées se terminent de préférence par une tête de boulon prenant appui sur la plaque support et cette tête est avantageusement logée dans l'alésage de cette plaque support.

Une bonne accessibilité de la tige filetée et le niveling aisément des éléments de paroi, peuvent être atteints selon l'invention grâce au

fait que les tiges filetées sont disposées le long de la paroi intérieure des profils verticaux qui délimitent les bords frontaux des éléments de parois. Dans ce même but, une cloison amovible comporte des listes destinées à couvrir les interstices entre le bord inférieur de l'élément de cloison et le sol, ces 5 listes étant adaptées extérieurement de façon amovible à l'élément de cloison. Ces listes de recouvrement peuvent être fixées après le réglage de niveaux des éléments de cloison. Elles comportent de préférence un bord qui recouvre le rebord de plaque de sol.

La présente invention sera mieux comprise en référence à la 10 description d'un exemple de réalisation et du dessin annexé dans lequel :

la figure 1 représente un dispositif de fixation au sol pour trois éléments de parois adjacents, en coupe horizontale selon la ligne I-I de la figure 2, et

la figure 2 représente une vue en coupe verticale selon la 15 ligne II-II de la figure 1.

La figure 1 représente deux éléments de cloison 1 et 2 montés à angle droit et un élément de cloison 3 disposé dans le prolongement de l'élément de cloison de séparation 1, et comportant un cadre de porte 4.

Les éléments de cloison de séparation 1 et 2 sont respectivement 20 constitués par deux demi-éléments dont chacun comporte un manteau extérieur en tôle 5 et une plaque préfabriquée à base de plâtre 6. Chaque demi-élément 5, 6 de chaque élément de séparation 1, respectivement 2 est limité le long de son bord latéral par un profil vertical coudé 7 qui recouvre ce bord sur toute la hauteur de l'élément. A la base de chaque profil vertical 7 et du côté de sa face intérieure, est prévu un écrou 8, solidaire de ce profil, dans lequel est vissée une tige filetée 9.

L'élément de cloison 3 pourvu d'un cadre de porte 4 est réalisé 30 d'une pièce et comporte dans sa zone latérale un profil vertical 10 qui constitue le cadre de porte 4 réalisé au moyen d'un profil de tôle 11. L'écrou solidaire de la partie inférieure du profil vertical 10 est également désigné par la référence 8, et la tige filetée qui s'y trouve engagée est également désignée par la référence 9.

La figure 2 montre comment la tige filetée 9 soutient les éléments de parois 2 et 3 par rapport au sol. Le bord inférieur des éléments 35 de parois 2 et 3 se trouve au niveau 12 et délimite un espace par rapport à la surface du sol. Cet espace est voilé par une liste de recouvrement 15 fixée en 14 à l'élément de paroi de séparation 2, et par une liste de recouvrement 16 fixée à l'élément de paroi de séparation 3. Le bord supérieur du manteau métallique extérieur 5 est désigné par 5' sur la figure 2, et le bord 40 supérieur de la plaque réalisée à base de plâtre 6 est désignée par la réfé-

rence 6'. Une plaque support définissant la position de quatre tiges filetées 9 solidaires des éléments de paroi de séparation 1 et 3, est désignée par la référence 17, et une plaque support définissant la position de deux tiges filetées 9 solidaires de l'élément de paroi de séparation 2 est désignée par 5 la référence 18.

Les plaques supports 17 et 18 comportent dans l'alignement extérieur des éléments de paroi de séparation 1 et 2, un rebord 19 respectivement 20. Les listes de recouvrement 15 comportent à leur partie inférieure un rebord, qui recouvre le rebord 19, respectivement 20 et s'adapte sur lui.

10 Les plaques de fonte 17, 18 sont fixées au moyen de vis 21 sur le sol 13. A l'emplacement des tiges filetées 9, les plaques de fonte 17, 18 comportent un alésage 22. Les tiges filetées 9 sont introduites par leur tête de boulon 9' dans l'alésage de la plaque de support 17, respectivement 18. La position des tiges filetées est effectivement déterminée par 15 l'introduction des têtes de boulons 9' dans les alésages 22. Lorsque les listes de recouvrement 15, respectivement 16 sont retirées, la tête de boulon 9' de la tige filetée correspondante 9 est accessible pour permettre le réglage de niveau de l'élément de cloison.

Chaque demi-élément de chaque paroi de séparation 1 et 2 20 est soutenu par deux profils verticaux 7 indépendants et par deux tiges filetées 9, de sorte qu'aucune liaison fixe entre les demi-éléments soit nécessaire. Les demi-éléments peuvent avantageusement comporter des éléments de liaison transversaux tels que ceux décrits dans la demande de brevet autrichien No 1965/80.

REVENDICATIONS

1. Dispositif de fixation au sol pour une cloison amovible, composé de demi-éléments associables, dont les éléments sont montés sur des profils verticaux au moyen de tiges filetées, caractérisé en ce que chaque demi-élément 5, 6 de chaque élément de cloison 1, respectivement 2, comporte des 5 profils verticaux 7 et des tiges filetées 9 propres et indépendants.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'au moins deux tiges filetées voisines 9 sont montées dans des alésages 22 d'une plaque de support commune 17, respectivement 18.

3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce 10 que les têtes de boulons 9', solidaires des tiges filetées 9 prennent appui sur la plaque support 17, respectivement 18 et en ce que les têtes de boulons 9', dirigées vers le bas pénètrent dans les alésages 22 de la plaque support.

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les tiges filetées 9 sont respectivement montées 15 le long de la paroi intérieure d'un profil vertical 7 qui délimite le bord frontal d'un élément de cloison 1, respectivement 2.

5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la cloison amovible comporte des listes 15, destinées à recouvrir les interstices entre le bord inférieur des éléments de cloison 1, respectivement 2, et le sol 13, ces listes 15 étant adaptées extérieurement de façon amovible aux éléments de cloison.

6. Dispositif selon la revendication 5, caractérisé en ce que les listes 15 de recouvrement comportent un rebord inférieur agencé pour 24 recouvrir les rebords 19, 20 d'une plaque support 17, 18.

FIG.1

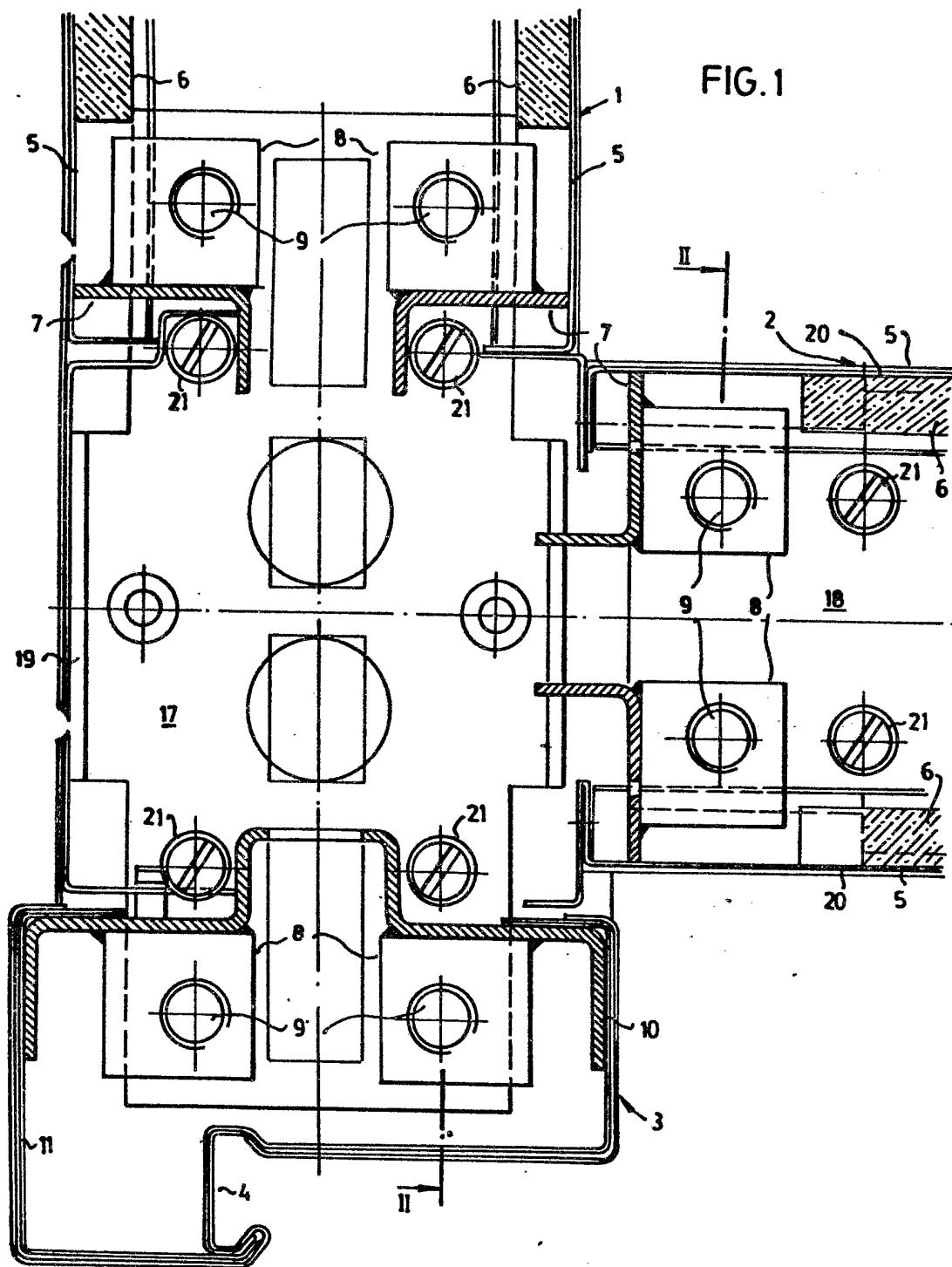


FIG.2

